

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRACON
Conseil Municipal du 21 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 085-218502771-20221121-20221121001-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°4), Mme CHARIE Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNERO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante).

Excusés : Mme BRIAUD Audrey, M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13 jusqu'au point n°3, puis 14

Votants : 13 jusqu'au point n°3, puis 14

Date de convocation : 16 novembre 2022

Madame Françoise GÉNERO a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL (PLUSS)
Délibération n° 2022-11-21-001

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a souhaité s'engager avec les communes dans l'élaboration d'un Plan Local Unique Santé Social (PLUSS) qui regroupe la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Contrat Local de Santé (CLS).

Un diagnostic santé-social partagé a été élaboré à l'échelle du territoire de Vendée Grand Littoral. Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Le présent contrat est conclu entre : La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée.

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et les orientations de la CAF, enrichis des travaux de groupes ont amené à retenir quatre axes stratégiques pour le Plan Local Unique Santé Social de Vendée Grand Littoral. Ces axes se déclinent en 10 actions.

AXE 1 : AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES DES HABITANTS DE VENDEE GRAND LITTORAL

- **Action 1.** Soutenir l'installation des professionnels de santé du territoire et l'évolution de leurs pratiques
- **Action 2.** Favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de vulnérabilité

AXE 2 : AMELIORER LES PARCOURS DE VIE

- **Action 3.** Améliorer les parcours des enfants, des jeunes et des parents
- **Action 4.** Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées
- **Action 5.** Renforcer le maintien en autonomie à domicile, développer les solutions alternatives à l'EHPAD
- **Action 6.** Optimiser / renforcer les ressources humaines dans le secteur social et médico-social

AXE 3 : PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

- **Action 7.** Développer un programme intercommunal d'actions de prévention
- **Action 8.** Prévenir l'apparition des maladies chroniques, et les complications ultérieures

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAO
Conseil Municipal du 21 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-218502771-20221121-20221121001-DE

AXE 4 : PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE ET DÉCLOISONNER LES PRATIQUES EN SANTÉ MENTALE

- **Action 9.** Renforcer les connaissances et compétences en santé mentale **des acteurs non spécialistes en santé mentale**
- **Action 10.** Informer et sensibiliser le **grand public** à la santé mentale

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche-action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du Plan Local Unique Santé Social.

Le Plan Local Unique Santé Social sera signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral, pour une durée de cinq ans, à compter de sa date de signature.

Le conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, réuni en séance le 16 novembre 2022, a validé le PLUSS et son programme d'actions. Chaque commune membre du territoire doit en retour, donner son avis sur ce PLUSS en amont de sa signature avec l'ARS et la CAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Valide le Plan Local Unique Santé Social tel que présenté et approuvé par Vendée Grand Littoral ;

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision ;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jannick RABILLÉ

